



# Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 2

NOVEMBRE 2020

## LE MOT DU MAIRE

**La laïcité inscrite à l'article 1<sup>er</sup>** de notre Constitution garantit la liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire et **même de changer d'opinion.**

**Cette liberté d'expression a conduit au mois d'octobre à 2 attentats, le 16 à Conflans Sainte Honorine et le 26 à Nice.** Soutenons nos institutions dans nos écoles ; défendons nos libertés pour permettre à nos enfants **d'acquérir les règles de la vie en société** tout en construisant leur esprit critique.

Notre liberté a encore été mise à mal par ce « reconfinement » décidé le 29 octobre afin de faire face à la crise sanitaire qui vient à nouveau perturber notre quotidien. La santé doit demeurer la priorité pour tous mais nous considérons que la décision de fermer les petits commerces dits « non essentiels » **est injuste.** L'équipe municipale a décidé **d'interpeller nos dirigeants afin d'assouplir** cette mesure.

Ne négligeons pas les mesures de prévention, surtout le port du masque, nous sommes tous concernés par les gestes **barrière, seul moyen d'agir pour nous protéger** et protéger notre entourage.

**Le service public, l'entraide et la solidarité** sont les valeurs que nous entendons soutenir pour maintenir notre modèle républicain.

**Forts de l'expérience acquise lors du 1<sup>er</sup> confinement,** nous continuerons à assurer les missions qui sont les nôtres.

Vous pouvez compter sur notre écoute et sur notre soutien.



# Vie pratique



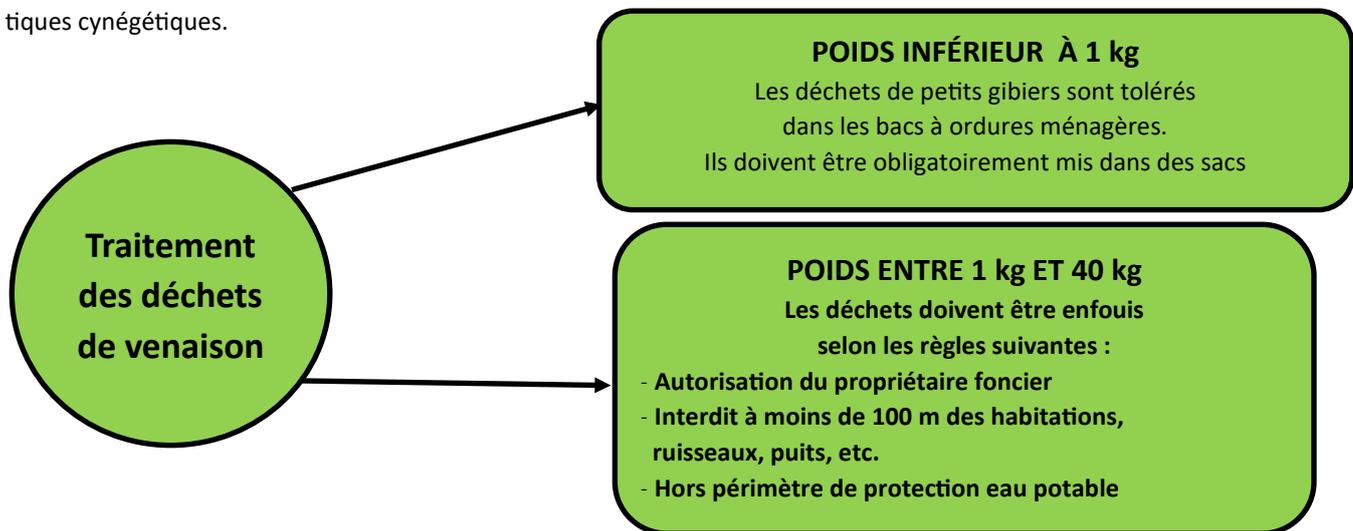
## Spécial chasse



L'élimination des sous-produits de chasse est une obligation réglementaire, les dispositions actuellement en vigueur sont les suivantes :

Le Code rural français préconise l'élimination par équarrissage de sous-produits d'animaux classés gibier au-delà d'un poids supérieur à 40 kg. Pour un poids inférieur ou égal à 40 kg, le Code rural reconnaît notamment les pratiques d'enfouissement. Cette limite de 40 kg existe seulement pour les cadavres d'animaux entiers, et non pour les déchets générés par la chasse.

Le règlement CE n° 1069/2009 ne rend pas obligatoire l'élimination de sous-produits d'animaux par des professionnels si les chasseurs font preuve de bon sens. Pour ce faire, la Fédération des chasseurs travaille sur l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques cynégétiques.



## Le CCAS de Tencin

Les CCAS voient le jour en 1978.

Ce sont des Centres Communaux d'Action Sociale, établissements publics possédant un budget propre et un conseil d'administration distinct du conseil municipal.

Composition du CCAS de Tencin :

- Le maire, François STEFANI, président de droit

- 5 membres élus du conseil municipal :

Marie-Bénédicte ESTELA, adjointe au social et au scolaire, vice-présidente

Joël MARSEILLE, 1<sup>er</sup> adjoint

Cédric LESCURE, conseiller délégué au social et au scolaire

Maguy GUILLEN, conseillère municipale

Élodie JOUAN, conseillère municipale

- 5 membres nommés par le maire, extérieurs au conseil municipal :

Carine CHABANY, Patricia CLÉMENT, Catherine JITTEN, Serge MÉRENDET, Marie PEYRARD.

Quelques attributions de votre CCAS :

- . Lutte contre l'exclusion
  - . Domiciliation des personnes en habitat précaire
  - . Analyse des besoins sociaux
  - . Prestations d'aides remboursables ou non (sur étude d'un dossier présenté par une assistante sociale)
  - . Aides à la personne (portage de repas à domicile, aide administrative...)
  - . Préparation du Noël de nos anciens
- Ceci est bien sûr une liste non exhaustive.  
Notre équipe est à votre disposition pour la durée du mandat.



## Prenez garde au raisin d'Amérique

Le raisin d'Amérique *Phytolacca americana* est une plante invasive et hautement toxique.

Cette plante est présente dans tout le village, des rues aux jardins.

Vous le reconnaîtrez à sa tige rouge. En été, des petites fleurs blanches à roses, de moins de un cm de diamètre, apparaissent en grappes de 10 à 20 cm de longueur. Lorsque les baies brun pourpre quasiment noires apparaissent, elles deviennent pendantes.

Attention, par sa ressemblance avec du cassis ou du raisin, les graines peuvent être cueillies et mangées par les enfants. Les nourrissons sont particulièrement sensibles; certains sont morts en mangeant seulement quelques baies crues. Des adultes ont été empoisonnés, parfois mortellement, en mangeant des feuilles et des pousses mal préparées ou en confondant la pousse ou la racine avec celles d'une autre plante ou un tubercule comestible.



Il n'existe pas de recette miracle pour éradiquer son invasion. L'arrachage et la fauche sont de bons moyens. Attention cependant à ne pas le jeter avec vos déchets verts ou au compost. Nous vous conseillons de le **jeter dans des sacs plastiques à la poubelle d'ordures ménagères** afin d'éviter qu'il ne se répande ailleurs.



## Déclaration des ruches

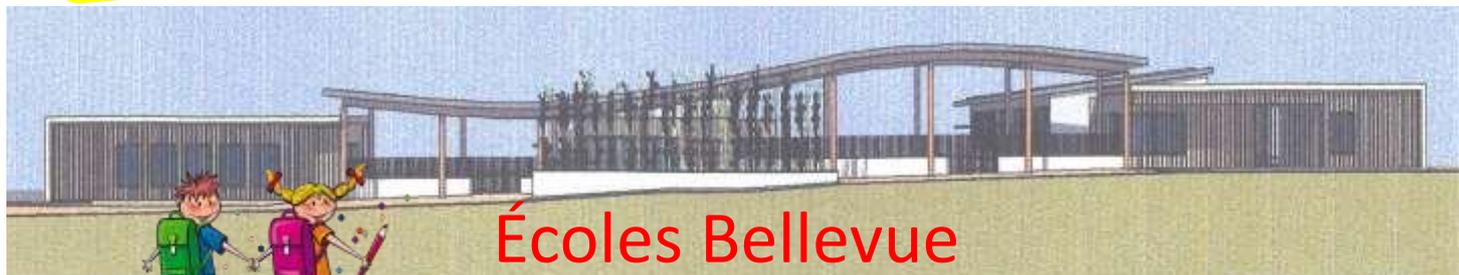
Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

Plus d'informations sur le lien suivant :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>



# Vie scolaire



## Écoles Bellevue

### Effectifs de l'école maternelle

Mme Camus	Petite Section : 20 Moyenne Section : 7	27 élèves
Mme Pinel	Petite Section : 19 Moyenne Section : 8	27 élèves
Mmes Maréchal et Riche	Moyenne Section : 17 Grande Section : 10	27 élèves
Mme Rival	Moyenne Section : 12 Grande Section : 16	28 élèves
	Total	109 élèves



L'équipe enseignante de l'école maternelle

### Effectif prévisionnel 2020/2021

À la maternelle, 33 enfants de Petite Section doivent arriver et 26 enfants de Grande Section partiront, soit 116 enfants (33 PS, 39 MS, 44 GS). Les 4 classes pourraient être maintenues avec 29 élèves par classe.

### Effectifs de l'école élémentaire

Mmes Chevalier et Riche	CP	24 élèves
Mme Garel	CP : 9 CE1 : 12	21 élèves
Mme Octru	CE1	22 élèves
Mme Challéat	CE2	25 élèves
Mme Theillère	CE2 : 16 CM1 : 6	22 élèves
Mme Henriot	CM1	25 élèves
Mme Scaringella	CM1 : 14 CM2 : 8	22 élèves
Mme Duclos	CM2	25 élèves
	Total	186 élèves



L'équipe enseignante de l'école élémentaire

La rentrée s'est bien passée, dans le strict respect du protocole sanitaire ministériel qui impose notamment le port du masque pour tous les adultes présents dans l'école, et avec des effectifs par classe allégés par rapport à l'an passé suite à l'ouverture d'une 8<sup>e</sup> classe.

Tous les élèves de l'école ont passé des évaluations diagnostiques en début d'année (nationales en ce qui concerne les CP et CE1) afin de déceler les éventuelles difficultés d'apprentissage dues à la période de confinement et y remédier.

Préventivement, les élèves de CP et CE1 ont bénéficié tous les jours d'ateliers de soutien en phonologie, lecture et écriture (APC), par petits groupes, animés par toutes les enseignantes de l'école, jusqu'aux vacances de Toussaint. Toutes les enseignantes ont constaté la bonne volonté, le travail et les progrès de tous les enfants et les en félicitent.



Cette nouvelle rentrée scolaire s'est bien déroulée malgré les contraintes liées à la pandémie de Coronavirus.  
Le Sou des écoles a offert un petit-déjeuner avant que les enfants rentrent dans la cour de l'école.



L'équipe ALSH et périscolaire

# Citoyenneté

## Un nettoyage citoyen

Le confinement a pris des airs de quête lorsque le jeune Tencinois Yannis s'est servi de la contrainte "1 heure de sortie maximum par jour dans un périmètre de 1 km de son domicile" pour nettoyer son quartier.

Sur son exemple et devant les incivilités grandissantes, un nettoyage de quartier a été organisé par les habitants le 19 septembre 2020 à l'occasion de la fête des voisins solidaires.

50 kg de déchets ont été ramassés en 45 minutes par 8 adultes et 8 enfants seulement.

" Jeter un mégot ou un masque par terre n'est pas un geste anodin, préservons nos espaces publics, montrons l'exemple à nos enfants"



Cette initiative citoyenne espère une prise de conscience de nos actes sur la propreté de notre village.

## Journée défense et citoyenneté

Cette journée est obligatoire pour tous les jeunes, garçons et filles, et doit être accomplie entre le 16° et 25° anniversaire.

**Le recensement du jeune doit être préalablement effectué en mairie dès ses 16 ans avec une pièce d'identité et le livret de famille de ses parents. L'inscription en ligne est impossible.**

Une convocation écrite indiquant la date de participation à la JDC (journée défense et citoyenneté) est envoyée au jeune entre la date de son recensement et celle de son 18° anniversaire.

La convocation est envoyée environ 45 jours avant la date de la session.

En cas de difficultés sur la date ou le lieu proposé, **une demande pour d'autres dates ou lieux devra impérativement être envoyée au centre du service national (CSN) au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.**

Pour les salariés ou apprentis, une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée sur présentation de la convocation doit être accordée par l'employeur, sans possibilité de réduction du salaire mensuel ou décompte de cette journée des congés annuels.

À l'issue de cette journée, un **certificat annuel de participation à la JDC** est remis. Il remplace l'attestation de recensement antérieurement **nécessaire pour passer concours et examens d'État**, y compris le permis de conduire. Ces documents ne sont plus à fournir après l'âge de 25 ans.

### **CONTACTS :**

Centre du Service National de Varcès - BP 08 - 38761 VARCÈS Cedex - 04.56.85.74.00

Site « MA JDC » pour contact par mail.

### **Attention**

Malgré la suspension du Service national, l'appel sous les drapeaux demeure possible à tout moment en cas de conflit armé majeur. Les jeunes doivent donc pouvoir être contactés facilement par les autorités militaires.

C'est pourquoi tout changement de situation doit être déclaré au CSN jusqu'à l'âge de 25 ans (déménagement, mariage, évolution professionnelle...).



# Culture

## Des nouvelles de la médiathèque

### Culture à emporter

**1. Commandez vos documents**

- Sur la page de la médiathèque de Tencin
- Par téléphone au 04 80 04 24 62
- En envoyant un courriel à : [mediatheque@tencin.fr](mailto:mediatheque@tencin.fr)

Connectez vous à l'aide de votre n° de lecteur présent sur votre carte

Et recherchez dans le catalogue

Titre, sujet, auteur  
Rechercher avancée

**RECHERCHER**

**En manque d'inspiration ?**  
Envoyez un courriel ou téléphonez-nous, nous vous aiderons dans votre choix ou nous vous proposerons une sélection surprise

**2. Venez chercher vos réservations**

Sans rendez-vous.  
Aux horaires d'ouverture de la médiathèque:

- Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
- Jeudi : 14h-18h
- Vendredi : 14h-19h
- Samedi : 10h-15h

**3. Rapportez vos documents**

A tout moment, en les déposant dans la boîte de retour, au lieu de retrait de vos réservations.

**Et toujours l'accès à notre offre numérique**

Vous pouvez en vous connectant à votre compte accéder à

- Six milliers de livres numériques, un million de chansons en streaming, 6000 films, séries, documentaires, 1500 concerts, 1500 magazines, des centaines de oeuvres en ligne, plus de 1000 albums jeunesse

**NUMÉRIQUE**

Horaires d'ouverture hors période de confinement

**Mercredi** : de 10h à 12h et de 14h à 18h

**Jeudi** : de 14h à 18h

**Vendredi** : de 14h à 19h

**Samedi** : de 10h à 15h non-stop



Contact  
Parc de la Mairie - Route du Lac  
38570 TENCIN  
04 80 04 24 62  
[mediatheque@tencin.fr](mailto:mediatheque@tencin.fr)

## Aménagement du parc de la mairie

D'ici la fin de l'année, des travaux vont commencer au cœur du parc de la mairie pour offrir à nos plus jeunes un nouvel espace de jeux.

Cet espace clos comprendra notamment une grande structure principale utilisable dès 3 ans. Différents modèles existant, le CME (Conseil Municipal des Enfants) sollicité a fait son choix! S'y ajouteront une double balançoire, tourniquet assis et jeux à ressorts. Des banquettes en pin seront également réparties tout autour pour les accompagnants.



Le conseil départemental communique que le pont entre les communes de Le Cheylas et de La Buisserie est remis en service depuis le 20 octobre, 7 ans après l'effondrement d'une des piles du pont.



## Communiqué des sapeurs pompiers

Cette année particulière nous contraint à prendre des dispositions exceptionnelles par rapport aux précédentes.

Afin de protéger nos citoyens et de nous protéger également nous avons pris la décision de ne pas venir faire du porte à porte cette année. (Hormis entreprises et commerçants qui accueillent du public régulièrement).

Le calendrier des pompiers du Touvet vous sera remis dans votre boîte aux lettres et vous aurez la possibilité via plusieurs moyens de faire un don à notre association afin de nous soutenir.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Prenez soin de vous et de vos familles et restons vigilants car c'est ensemble que nous combattons ce virus.



## Sors ton vélo

Un Atelier Vélo Solidaire a ouvert dans le Grésivaudan depuis le 2 Septembre 2020. Cette association loi 1901 se nomme « Sors ton vélo » et dispose d'un local à Crolles, situé entre le laboratoire d'analyses médicales et Monsieur Bricolage. Elle propose des pièces d'occasion et de l'aide pour des réparations .



## La place des Anciens Combattants fait « peau neuve »

À la mi-août, la place dédiée au monument aux morts de Tencin s'est ornée d'une fresque réalisée par les graffeurs de « Mural Studio » d'après les réalisations des élus du conseil municipal des enfants conseillés par Mme Giroud.

## Le Local Jeunes De Tencin

C'est un lieu de rencontre et d'échange ouvert aux collégiens et lycéens Tencinois tous les mercredis après-midi en période scolaire, ainsi qu'une partie des vacances .

L'accès au local est possible aux jeunes des communes environnantes par système de parrainage.

Le programme d'activités et de sorties est défini et organisé par les jeunes, avec l'aide des animatrices.

Les fiches d'inscription sont à retirer au local (Algéco de l'école maternelle) le mercredi. Alors .. venez !!!



Les ados se sont retroussés les manches pour fabriquer avec des palettes de récupération des décorations de Noël qui égayeront les ronds-points du village.



# Au jour le jour

## Boum des CM2



Le vendredi 3 juillet dans la cour de l'école.

## Cinétoiles



Le vendredi 21 août au parc de la mairie  
Petits et grands étaient réunis pour la projection du film d'animation Hôtel Transylvanie 3.

## Forum des associations



Le samedi 5 septembre à la maison des associations

Malgré les restrictions sanitaires dues au coronavirus les Tencinois étaient au rendez-vous.

## Représentation théâtrale « En sortant de l'école »



Le vendredi 2 octobre à l'espace culturel par la Compagnie Air d'Ailleurs  
Organisé par la médiathèque et la communauté de communes

Voyage imaginaire de 2 clowns inspiré par le poème de Jacques Prévert.  
Un spectacle familial qui a ravi parents et enfants.

# À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

**Le mois du documentaire**

**Le vendredi 27 novembre**

À la médiathèque 18h

Projection/débat – Film documentaire

Ostatnia Gora (la dernière montagne)



En raison du confinement, toutes les programmations de spectacles, animations et autres festivités sont annulées.

Le repas des anciens est également annulé et chacun recevra un colis courant décembre.

## Dernière minute

- Suite à la reprise de l'épidémie de COVID 19, l'Éducation Nationale a complété le protocole sanitaire en vigueur lors des temps scolaires par l'obligation du port du masque pour les élèves de l'école élémentaire. Cette obligation est étendue aux temps périscolaires.
- Bien que l'école soit obligatoire et laïque, et malgré les demandes de nombreux élus, associations de consommateurs ou syndicats, l'État refuse toujours la mise à disposition gratuite de ces protections indispensables.
- Ce samedi 31 Octobre un conseil de crise a eu lieu concernant plusieurs points dont la mise en application du protocole sanitaire renforcé de l'Éducation Nationale. Il a été demandé que les Atsem, qui font des « préparations », puissent un mercredi sur deux confectionner des masques taille enfant. Déjà au printemps, Fabienne et Danièle avaient pu fabriquer des masques. Un compte rendu de ce conseil a été envoyé aux parents, avec un appel au volontariat.

*Aussi la commune de Tencin fait de nouveau appel aux bonnes volontés afin de fabriquer des masques réutilisables, à destination des élèves de l'école élémentaire.*

L'«Atelier citoyen» qui avait fonctionné au printemps ainsi que les parents (et/ou grands-parents) des élèves concernés ont la possibilité de récupérer gratuitement à la mairie le tissu SMS 400 normé, ainsi que de l'élastique ou le fil à coudre nécessaires à la confection.

Les masques peuvent être doublés par une pièce de coton pour une meilleure durabilité mais ce n'est pas indispensable.

Attention à bien respecter la norme AFNOR qui garantit l'efficacité du patron utilisé, tout en adaptant les dimensions à la frimousse de vos enfants. Ainsi des carrés de 17X17 ou 18X18 cm seront mieux ajustés (au lieu des 20X20 utilisés pour les masques adultes).

Merci aux parents et aux bénévoles pour leur solidarité.



**Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste  
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15**

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

**François Stefani**

Sur rendez-vous,

**France Denans**

Sur rendez-vous,

**Marie-Bénédicte Estella**

Sur rendez-vous,

**Joël Marseille**

Le lundi de 10h à 12h

**Robert Fois**

Sur rendez-vous,

**Arnaud Kervizic**

Sur rendez-vous,

Ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 :

Lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h. Mardi de 9h à 11h30.

Mercredi de 14h à 17h. Jeudi de 9h30 à 11h30. Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Services état civil, urbanisme, cimetière uniquement les mercredis, jeudis et vendredis aux heures d'ouverture au public.

Vous pouvez joindre vos élus :  
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);  
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)

**Directeur de la publication** : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois .

**Photothèque** : © Mairie de Tencin.